



ÉVALUATION DES APPORTS DES ASSOCIÉS

Les besoins de la coentreprise en matière de ressources et l'évaluation des apports de chaque associé figurent parmi les premiers points à considérer. Ces points sont aussi les plus difficiles à négocier.

L'évaluation englobe les actifs corporels (installations, équipement, personnel ou ressources financières) et les valeurs immatérielles (marques, droits d'auteur ou savoir-faire technologique).

Les différences dans la façon dont les associés déterminent la valeur, la vie et le calendrier d'amortissement des actifs posent un problème majeur à l'étape de la négociation. Pour le résoudre, il faut évaluer les apports des associés à la coentreprise sur le plan qualitatif et quantitatif.

Ces apports peuvent comprendre :

- la réputation, le nom de l'entreprise ou les marques de commerce;
- l'accès à un financement privilégié, les canaux de distribution, les contrats gouvernementaux ou les approbations des organismes de réglementation;
- le savoir-faire en matière de gestion.

Il importe de bien faire l'évaluation, car la valeur fixée relativement à l'apport de chaque entreprise influe sur la façon dont la coentreprise sera structurée et gérée. En outre, la comptabilisation de ces apports peut influencer sur la façon dont l'actif et le passif sont présentés dans les livres de la coentreprise, ainsi que sur sa situation fiscale et sur la structure des paiements qu'elle effectuera.

La propriété intellectuelle — droits d'auteur, marques de commerce, technologies brevetées et non brevetées et autre expertise — est l'un des actifs les plus difficiles à évaluer. Le prix accordé à la propriété intellectuelle peut avoir d'importantes répercussions fiscales, surtout pour les coentreprises qui ont des associés étrangers.

Par exemple, le fait de transférer les valeurs immatérielles au moyen d'une licence ou de les vendre à la coentreprise peut :

- déterminer si les apports sont présentés comme des actifs dans les livres de la coentreprise;
- déterminer comment les apports seront considérés sur le plan fiscal;
- déterminer les règlements fiscaux applicables aux sociétés-mères et à la coentreprise

Les biens durables, comme les usines ou l'équipement, suscitent des préoccupations semblables.

Les décisions sur ces points peuvent influencer sur le niveau de rendement pour les sociétés-mères et les échéances à cet égard, surtout lorsque les taux de change volatils peuvent transformer un accord de redevances bien conçu en un désastre financier. Pensez à inclure dans l'entente de coentreprise des mécanismes pour résoudre les problèmes dus aux fluctuations de devises, surtout lorsqu'il y a des associés étrangers.